



> Bernard HERMAL, Président de la Commission des Relations sociales de Lorraine, chef de file des négociateurs patronaux de Moselle, membre de la Commission sociale de l'UIMM.

Quelle place pour le dialogue social et la négociation sociale demain ?

La négociation est un des piliers de l'UIMM Lorraine avec au cœur des sujets les négociations des conventions collectives et des minima : comment faciliter le fonctionnement des entreprises de la branche en établissant des règles communes ?

4
réunions paritaires
de négociations

2
instances de dialogue
social territorial

4
jurys CQPM

Notre expertise en droit social est reconnue, notre engagement pour construire des relations constructives et respectueuses avec nos partenaires sociaux également. L'UIMM Lorraine, ce sont 4 conventions collectives départementales qui, chaque année, font l'objet de négociations sur les salaires minima et d'avenants conclus pour mettre à jour certains articles.

L'UIMM Lorraine, ce sont également des lieux de dialogue social au plus proche des territoires : le Groupement Paritaire de Promotion de l'Industrie et la Réunion Paritaire Locale.

Engagés aux côtés des femmes et des hommes qui fabriquent l'Industrie

*Le magazine des entrepreneurs
de l'UIMM Lorraine*

Comment fonctionne la négociation sociale au sein de l'UIMM Lorraine ?

Les négociateurs (chef d'entreprise ou DRH) sont accompagnés tout au long de l'année : formations à la négociation complexe, analyse des tendances économiques du territoire et pratiques dans les entreprises, mesure des impacts de telle ou telle décision, préparation du mandat de négociation (validé par chaque comité territorial) et ouverture des réunions paritaires au premier trimestre de chaque année.

Convaincus que l'innovation sociale peut lancer une dynamique vertueuse, nous avons expérimenté cette année en Moselle des groupes de travail paritaires. Un principe simple : les organisations syndicales revendiquaient d'assouplir certaines règles, nous leur avons proposé de travailler ensemble à la rédaction de l'article de la convention collective concernée. Le texte ré-écrit a ensuite été soumis au comité territorial de Moselle pour validation du mandat. La négociation a ainsi pu s'engager pour aboutir à un accord en octobre.

Les ordonnances Macron ouvrent de nouveaux champs pour l'UIMM Lorraine

Comment accompagner nos adhérents pour décrypter les dispositions de nos conventions collectives pouvant être négociées au sein de l'entreprise et comment les accompagner dans ces négociations ?

- Allons-nous vers 4 accords de branche pour négocier un agenda social particulier ?
- Engageons-nous des négociations sur les cas de recours aux CDI de chantier ? Durée des CDD ?
- Identifions-nous des dispositions particulières pour les entreprises de moins de 50 personnes ?

Des questions qui seront débattues au sein des instances de l'UIMM Lorraine : comités territoriaux et conseil d'administration.

Et les besoins des entreprises dans tout cela ?

Nous constatons une évolution des besoins des entreprises vers plus de conseil, d'ingénierie sociale, de problématiques de ressources humaines, de médiation aussi. Les métiers de l'UIMM Lorraine s'adaptent et se renouvellent pour toujours vous proposer un service de qualité et engagé ! ■

Quel bilan en 2017 ?

7**réunions paritaires de négociation****6****syndicats représentatifs en Moselle et 5 dans les autres départements****5****avenants aux conventions collectives****4****équipes de négociateurs****3****accords signés sur les salaires minima****2****groupes de travail paritaires****1****commission des relations sociales Lorraine et 4 départementales**

La formation « négociation complexe » (ADN Group) vu par Didier Gruhier

En quoi la formation répond à votre problématique de négociateur de la convention collective 88 ?

Cette formation sort de l'ordinaire car elle ne se contente pas de donner des outils : elle apporte une vraie valeur ajoutée dans l'expérimentation au travers des jeux de rôle qui sont réalisés. D'autre part l'approche, qui repose sur une méthodologie, est le fruit d'une expérience de terrain car les formateurs ont été négociateurs. Dans le cadre des négociations que nous avons à conduire pour la convention collective des Vosges de l'UIMM Lorraine, elle permet, lorsque les négociateurs ont suivi la formation, d'avoir un canevas type et une compréhension commune avec une répartition des rôles lors de la négociation.

Qu'avez-vous retenu de directement opérationnel dans la formation ?

Outre certains outils tel que le sociogramme, la difficulté que représente l'exercice du jeu des questions-réponses permet d'amener l'interlocuteur sur le terrain de la négociation en débloquent ce que j'appelle « le positionisme institutionnel ». De même, la répartition des rôles, en binôme, qui permet à l'un de conduire la négociation et à l'autre d'observer pour « recueillir » de l'information et ainsi, lors des coupures, analyser et éveiller le négociateur sur certaines orientations à prendre (mot à prononcer ou pas, langage non verbal des interlocuteurs, compréhension des rôles de chacun, perception des enjeux...).

Cette méthode peut-elle être appliquée à d'autres sujets ?

Cette méthode de négociation peut être appliquée à tous les champs dans lesquels intervient la notion de négociation, que ce soit avec ses équipes, avec un client ou un fournisseur. ■



► **Didier Gruhier**, Manager de la division RH et des services de l'entreprise Konica Minolta à Eloyes (88), pilote de la délégation négociations – Relations sociales de l'UIMM Lorraine pour le département des Vosges.

Les ordonnances Macron dans nos territoires !

Vous étiez nombreux à assister aux **clubs gestion du personnel** organisés en septembre et novembre derniers dans nos antennes pour avoir une information complète sur ces nouvelles dispositions. Des « **petits-déjeuners** » ont aussi permis de présenter les grandes lignes de ces réformes et les conséquences sur la vie sociale dans l'entreprise.

Les **clubs « santé sécurité au travail »**, destinés aux responsables sécurité, ont également détaillé les évolutions du dispositif pénibilité. Début 2018, une fois l'ensemble des décrets d'application des ordonnances « travail » publiés, nous serons en mesure de vous proposer une formation consacrées à la négociation collective et au comité social et économique (CSE) :

- le 18 janvier 2018 à Metz
- le 19 janvier 2018 à Bar-le-Duc
- le 23 janvier à Remiremont
- le 25 janvier 2018 à Maxéville.

BLOC NOTES

QUELLE PROXIMITÉ POUR LE DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL ?

Le dialogue territorial de branche peut se situer à plusieurs niveaux : national, régional, départemental.

Le mouvement de « grande-régionalisation » qui a concouru à la création de la Région Grand Est a également amené l'UIMM à revisiter les périmètres géographiques de diverses instances paritaires. Ainsi la CPREFP qui auparavant était Lorraine, est devenue CPREFP Grand Est le 16 octobre dernier. Ce nouveau périmètre, trop éloigné de la réalité quotidienne des entreprises de la branche ne permet pas de construire un dialogue social pertinent. Aussi l'UIMM Lorraine a décidé de proposer aux organisations syndicales représentatives sur chacun des territoires, la création d'un lieu paritaire où les projets de promotion des métiers industriels, de développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle des jeunes sont au cœur des échanges.

En Moselle, le Groupe Paritaire de Promotion de l'Industrie (GPPI) a tenu sa première réunion le 27 septembre 2017. Les enjeux de l'orientation des jeunes, de l'attractivité de l'industrie et des métiers techniques, ainsi que les moyens d'intervenir auprès des collégiens et lycéens, ont été au cœur des échanges.

Dans les Vosges, la réunion paritaire locale qui existe depuis 2012 doit nécessairement évoluer avec la disparition de la CPREFP Lorraine. Il est de même proposé la création d'un GPPI dont les missions sont à convenir avec les organisations syndicales représentatives sur le département.

Sur la Meuse, la première réunion du GPPI s'est tenue le 23 novembre 2017.

CPREFP Grand Est :

- Commission Paritaire Régionale Emploi Formation
- Région Grand Est
- 30 membres représentants l'Alsace, la Champagne-Ardennes et Lorraine
- 2 réunions par an.

GPPI :

- Une vingtaine de membres, dont une 6^e organisation syndicale de salariés représentative en Moselle : le GSEA
- Réunions annuelles en fonction des projets.

RPL :

- Réunion Paritaire Locale
- Département des Vosges
- Une réunion par an.

Réalisation : UIMM Lorraine
Crédits photos : UIMM Lorraine
Impression : UIMM

Contacts :

- > Antenne de Bar-le-Duc - Tél. : 03 29 79 73 00
secretariat55@uimm-lorraine.fr
- > Antenne de Nancy-Maxéville - Tél. : 03 83 98 92 00
secretariat54@uimm-lorraine.fr
- > Antenne de Metz - Tél. : 03 87 74 33 65
secretariat@uimm-lorraine.fr
- > Antenne de Remiremont - Tél. : 03 29 62 54 34
secretariat88@uimm-lorraine.fr

Rendez-vous sur uimm-lorraine.com

AGENDA

NÉGOCIATIONS 2018

Les commissions des relations sociales (CDRS) proposeront les axes de négociations sur les salaires minima pour 2018, ainsi que le montant de la prime de vacances et de la valeur du point.

En Moselle cette commission s'est tenue le 29 novembre. Dans les Vosges, la Meuse et la Meurthe et Moselle, elle sera fixée en janvier 2018.

Les mandats de négociations sont ensuite validés par les comités territoriaux.

Les premières réunions de négociations se tiendront en février 2018.

DERNIÈRE MINUTE

NOUVELLE CLASSIFICATION : COMMENT SE PRÉPARER !

L'UIMM a entamé des négociations pour rénover et simplifier l'ensemble du dispositif conventionnel.

La négociation portant sur les classifications a permis d'aboutir le 17 novembre dernier à un « accord de principe », mis en réserve, qui ne rentrera en vigueur qu'à l'issue d'une période transitoire de 24 mois débutant à la signature de l'accord final prévue fin 2018.

La **nouvelle classification** prévoit la cotation de l'emploi réellement tenu à partir d'un référentiel unique pour l'ensemble des emplois de l'entreprise qu'ils soient cadres et non cadres. Ces nouvelles dispositions vont nécessiter la réalisation ou l'actualisation des descriptifs des emplois de vos entreprises.

Dans cette perspective, nous vous proposerons au premier trimestre 2018 dans chaque territoire :

- dans le cadre des **clubs gestion du personnel**, une information complète sur la nouvelle méthode de classement des emplois ;
- des **ateliers** consacrés à la réalisation de fiches descriptives d'emploi.